

Département
Haute-LoireEXTRAIT
du Registre des Délibérations du Comité Syndical
de l'EPAGE Loire Lignon

Séance du 14 février 2024

Date d'envoi de la convocation : 7 février 2024	Conseillers en exercice : 33
Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le :	Présents ou représentés : 26
Délibération n°: 202402-03	Pouvoirs : 4
	Excusés : 7

Objet : Débat d'orientations budgétaires

Le Comité Syndical de l'EPAGE Loire Lignon, régulièrement convoqué, s'est réuni le 14 février 2024 à 17h30, Salle du Conseil Municipal en Mairie de BRIVES CHARENSAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER, Président de l'EPAGE Loire Lignon.

Étaient présents :

Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay : BRINGER Jean-Paul - BENAT Brigitte – BEAUMEL Jean-Paul - FILERE Michel - PALHIÈRE Jean-Louis **Communauté de Communes Loire Semène :** ARNAUD Sébastien - BOMPUIS Yves **Communauté de Communes du Pays de Montfaucon :** DURIEUX Pierre – SOUVIGNET Bernard **Communauté de Communes du Haut-Lignon :** BROUSSARD Olivier - RUEL Gilbert **Communauté de Communes des Sucs :** ABRIAL Jean-Claude – LIOGIER Pierre – PEROTTI Pascal **Communauté de Communes Mézenc Loire Meygal :** SABATIER Jean-Pierre **Communauté de Communes Marches du Velay Rochebaron :** MONTAGNON Jean-Philippe **Communauté de Communes Cayres Pradelles :** CATHONNET Philippe – GIBERT Pierre **Communauté de Communes Montagne d'Ardèche :** VALETTE Charles – BRUN Claude **Communauté de Communes des Monts du Pilat :** / **Communauté de Communes Ambert Livarfois Forez :** SAVINEL Jean **Loire Forez Agglomération :** / **Communauté de Communes Val'Éyrieux :** ROCHE Françoise

Avaient donné pouvoir :

Communauté de Communes Marches du Velay Rochebaron : FAURE Cyril (pouvoir donné à MONTAGNON Jean-Philippe) - FAVIER Christiane (pouvoir donné à BRINGER Jean-Paul) – MONCHER Jean-Pierre (pouvoir donné à PALHIÈRE Jean-Louis)
Communauté de Communes des Monts du Pilat : BONNEFOY Régis (pouvoir donné à BOMPUIS Yves)

Secrétaire de séance : Jean-Louis PALHIÈRE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2312-1 et L 5211-36,

Après avoir entendu le rapport présentant aux délégués le débat d'orientations budgétaires.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Le Comité Syndical de l'EPAGE Loire Lignon, à l'unanimité :

- **PREND acte du rapport sur la base duquel se tient le débat d'orientations budgétaires ;**
- **PREND acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2024**

Fait le 14 février 2024 à Brives Charensac,
Tous les membres présents ont signé au registre.

Le Secrétaire de séance

Le Président de l'EPAGE Loire Lignon,

Jean-Louis PALHIÈRE

Jean-Paul BRINGER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État